Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 033-213303126-20220930-2022_09_30_009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – vendredi 30 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 22
- Nombre de Conseillers absents : 7
- Nombre de procurations : 5
- Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 23 septembre 2022

Monsieur Jean François Bric a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		SAUX Brigitte
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky		X		PONS Annie
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		DELPLANQUE Emmanuel
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel	X			
LUTARD Sandrine	X			
ROZE Benjamin	X			
DUPUY Pauline		X		DERVIEUX Benjamin
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			Arrivée à 18h40
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane	X			
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 033-213303126-20220930-2022_09_30_009-DE

DEL.2022.09.30 – 009 : Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier Principal nous fait part qu'il ne peut procéder au recouvrement de plusieurs produits (créances minimes et insolvabilité) :

Liste n°532262013	pour un montant de	2 336,47 €
- 2018 R-718-6-1	pour un montant de	18,28 €
- 2019 R-919-15-1	pour un montant de	63,90 €
- 2019 R-619-26-1	pour un montant de	33,24 €
- 2019 R-719-8-1	pour un montant de	132,33 €
- 2019 R-819-6-1	pour un montant de	125,60 €
- 2019 R-419-9-1	pour un montant de	69,89 €
- 2019 R-1019-16-1	pour un montant de	89,57 €
- 2019 R-1018-8-1	pour un montant de	24,57 €
- 2019 R-1218-19-1	pour un montant de	16,62 €
- 2019 R-1118-9-1	pour un montant de	41,43 €
- 2019 R-119-10-1	pour un montant de	44,50 €
- 2019 R-219-15-1	pour un montant de	76,05 €
- 2019 R-319-25-1	pour un montant de	33,48 €
- 2019 R-1119-21-1	pour un montant de	26,45 €
- 2019 R-519-10-1	pour un montant de	22,08 €
- 2020 R-320-15-1	pour un montant de	50,33 €
- 2020 R-120-13-1	pour un montant de	68,26 €
- 2020 R-1219-17-1	pour un montant de	65,46 €
- 2020 R-1120-66-1	pour un montant de	216,36 €
- 2021 R-521-39-1	pour un montant de	38,85 €
- 2021 R-621-52-1	pour un montant de	32,23 €
- 2021 R-1220-60-1	pour un montant de	76,46 €
- 2021 R-121-47-1	pour un montant de	41,17 €
- 2021 R-821-17-1	pour un montant de	75,95 €
- 2021 R-321-46-1	pour un montant de	51,49 €
- 2021 R-221-35-1	pour un montant de	114,31 €
- 2021 R-721-33-1	pour un montant de	90,76 €
- 2021 R-1021-62-1	pour un montant de	51,02 €
- 2021 R-921-50-1	pour un montant de	49,34 €

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 033-213303126-20220930-2022_09_30_009-DE

- 2021 R-921-50-1 pour un montant de 49,34 €
- 2022 R-122-35-1 pour un montant de 19,11 €
- 2022 R-322-43-1 pour un montant de 51,30 €
- 2022 R-1121-49-1 pour un montant de 79,26 €
- 2022 R-222-33-1 pour un montant de 119,46 €
- 2022 R-422-34-1 pour un montant de 147,24 €
- 2022 R-1221-48-1 pour un montant de 80,12 €

Monsieur le Trésorier Principal demande en conséquence l'admission en non-valeur de cette liste pour un montant total de 2 336,47 euros.

Il vous est demandé d'admettre ce recouvrement en non-valeur au compte 6541-01.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

– **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur cette liste d'un montant total de 2 336,47 euros au compte 6541-01.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 30 septembre 2022

MAIRIE DE PAREMPUYRE 33 (Gironde)

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le
ID : 033-213303126-20220930-2022_09_30_009-DE